

Rapport sur le jury d'attribution des PEDR 2003 en DS9 – STIC

Constitution du jury :

Le jury était constitué de 23 experts appartenant aux sections 27, 61 et 63 du CNU, choisis de façon à recouvrir thématiquement l'intégralité du domaine des STIC, et issus d'universités réparties géographiquement dans toute la France. Ils étaient assistés techniquement par les membres de notre direction scientifique, la DS9.

Fonctionnement du jury :

Deux étapes d'expertise :

Première étape début juin : les 852 dossiers ont été répartis entre les experts, qui les ont évalués et ont consigné leurs observations sur une fiche individuelle, chaque site géographique étant examiné par un même expert afin de favoriser un interclassement des dossiers d'un même lieu

Deuxième étape fin juillet : réuni rue Descartes, le jury a travaillé en trois groupes, un par section CNU. Chaque groupe était piloté par un président élu en son sein et assisté techniquement par un membre de la direction scientifique. Il a été procédé avec soin à un nouvel examen de tous les dossiers répartis par grands thèmes scientifiques. Enfin, une réunion des présidents de jury des trois sections et des membres de la direction scientifique a abouti à un classement des candidats en trois catégories : A (40%), B (20%) et C (40%). Les candidats classés B ont ensuite été interclassés entre les trois sections de B1 à B170, avec une pondération dirigée par les pressions respectives de chacune des sections.

Critères d'évaluation :

Ont été pris en compte en premier lieu et avec une extrême rigueur les critères classiques d'attribution des PEDR : encadrement doctoral, activité de publication, rayonnement, responsabilités scientifiques,...

Par ailleurs et pour cette campagne, les dossiers de jeunes maîtres de conférence extrêmement dynamiques ont été particulièrement encouragés, de même que ceux de jeunes professeurs par rapport à des dossiers équivalents du même corps. Au vu des résultats, le taux des maîtres de conférence acceptés est en progression par rapport aux années antérieures.

Les résultats comptables sont les suivants :

	MdC h	MdC f	Prof h	Prof f	totaux	% du total		MdC	Prof		Hommes	Femmes
Candidats	465	93	225	29	852			558	294		730	122
% du total	55%	11%	31%	3%				65%	35%		86%	14%
Classés avant la barre 50%	194	28	183	21	426	50%		222	204		377	49
% des < 50%	46%	7%	43%	5%				52%	48%		88%	12%

Remarques sur ces résultats :

Les 852 candidatures représentent 14% du corps des enseignants chercheurs des sections considérées. La population initiale des candidats est composée de 65% de maîtres de conférences et de 35% de professeurs.

Le nombre de retenus représente 50% des candidats. Parmi les candidats dont le rang est inférieur à cette barre des 50%, le classement final comporte 52% de maîtres de conférences et 48% de professeurs. La probabilité d'être dans cette zone d'acceptation pour un ou une maître de conférences est donc de 0.40, alors qu'elle est de 0.69 pour un ou une professeur. Par ailleurs, la probabilité d'être dans la zone d'acceptation pour une femme est de 0.40, alors qu'elle est de 0.52 pour un homme.

Enfin et malheureusement, de nombreux dossiers plus qu'honorables sont en dessous de la barre d'acceptation de 50%, y compris des dossiers de « sortants » ou d'anciens candidats qui pourtant n'avaient rien démerités !